

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Désignation commerciale **Fire Stop Foam**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes PU foam with flame retardant

Restrictions conseillées Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Information sur l'entreprise fischerwerke GmbH & Co. KG
Klaus-Fischer-Straße 1
D-72178 Waldachtal
Téléphone : +49(0)7443 12-0
Fax : +49(0)7443 12-4222
Courriel : info-sdb@fischer.de
Internet : www.fischer.de

Dispositif de mise en circulation fischer S. A. S.
12, rue Livio B.P. 1 82
FR-67022 Strasbourg-Cedex 1
Téléphone : +33 3 88 39 18 67
Fax : +33 3 88 39 80 44
Courriel : info@fischer.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence ORFILA No.: 01 45 42 59 59 ou +49(0)6132-84463 (24h)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373 Aquatic Chronic 2; H411 Flam. Aerosol 1; H222 Carc. 2; H351

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



GHS07



GHS08



GHS02

Mention d'avertissement	Danger
Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette	diisocyanate de diphenylméthane , isomères et homologues , 2 , 2-bis(bromomethyl)propane-1 , 3-diol
Valeurs H	<p>H302: Nocif en cas d'ingestion.</p> <p>H315: Provoque une irritation cutanée.</p> <p>H317: Peut provoquer une allergie cutanée.</p> <p>H319: Provoque une sévère irritation des yeux.</p> <p>H332: Nocif par inhalation.</p> <p>H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.</p> <p>H335: Peut irriter les voies respiratoires.</p> <p>H351: Susceptible de provoquer le cancer .</p> <p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .</p> <p>H222: Aérosol extrêmement inflammable.</p>
Valeurs P	<p>P101: En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.</p> <p>P102: Tenir hors de portée des enfants.</p> <p>P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.</p> <p>P251: Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.</p> <p>P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.</p> <p>P260: Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.</p> <p>P309+P311: EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P410+P412: Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/ 122 °F.</p> <p>P501: Éliminer le contenu/récipient dans traitement des déchets spéciaux</p>
Informations complémentaires	<p>Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants. Sans aération suffisante, il peut y avoir formation de mélanges explosifs.</p> <p>chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit</p>

Feuille-document de sécurité selon 1907/2006/CE

Désignation commerciale : **Fire Stop Foam**

Date de révision : 14.01.2016

Version : 1.1 /fr

fischer 
innovative solutions

Remplace la version du : 04.03.2015

Date d'impression : 12.06.2017

en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

2.3 Autres dangers

Risque pour la santé Aucun à notre connaissance.

Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement Aucun à notre connaissance.

Indication de danger Aucun à notre connaissance.

Consignes de danger Aucun à notre connaissance.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Composants dangereux

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues	No. CAS : 9016-87-9 No. REACH : Selon la directive (CE) N° 1907/2006 [REACH], la substance ne nécessite pas d'enregistrement.	Acute Tox. 4; H332 Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319 Resp. Sens. 1; H334 Skin Sens. 1; H317 Carc. 2; H351 STOT SE 3; H335 STOT RE 2; H373	25.0 – 50.0 pds %
Bis(2-ethylhexyl) tetrabromophthalat	No. CAS : 26040-51-7 No.-CE : 247-426-5	Eye Irrit. 2; H319 Aquatic Acute 1; H400	10.0 – 25.0 pds %
phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)	No. CAS : 13674-84-5 No.-CE : 237-158-7 No. REACH : 01-2119486772-26, 01-2119447716-31	Acute Tox. 4; H302	10.0 – 25.0 pds %
phosphate de triéthyle	No. CAS : 78-40-0 No.-CE : 201-114-5 No.-Index : 015-013-00-7 No. REACH : 01-2119492852-28	Acute Tox. 4 ; H302	10.0 – 25.0 pds %
éthylène-glycol	No. CAS : 107-21-1 No.-CE : 203-473-3 No.-Index : 603-027-00-1 No. REACH : 01-2119456816-28	Acute Tox. 4; H302 STOT RE 2; H373	10.0 – 25.0 pds %
propane	No. CAS : 74-98-6 No.-CE : 200-827-9 No.-Index : 601-003-00-5 No. REACH : 01-2119486944-21	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	2.5 – 10.0 pds %
oxyde de diméthyle	No. CAS : 115-10-6 No.-CE : 204-065-8 No.-Index : 603-019-00-8 No. REACH : 01-2119472128-37, 01-2119519269-33	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	2.5 – 10.0 pds %
2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol	No. CAS : 3296-90-0 No.-CE : 221-967-7	Carc. 2; H351	2.5 – 10.0 pds %

Substance contenue		Classification 1272/2008/CE	Concentration
isobutane	No. CAS : 75-28-5 No.-CE : 200-857-2 No.-Index : 601-004-00-0 No. REACH : 01-2119485395-27	Flam. Gas 1; H220 Press. Gas; H280	2.5 - 10.0 pds %
Difluorethan (Freon 152)	No. CAS : 75-37-6 No.-CE : 200-866-1 No. REACH : 01-2119474440-43	Press. Gas; H280 Flam. Gas 1; H280	2.5 - 10.0 pds %

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux	Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Enlever immédiatement les vêtements contaminés.
En cas d'inhalation	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime en plein air et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau	Utiliser un équipement de manutention mécanique. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
En cas de contact avec les yeux	Utiliser un équipement de manutention mécanique. En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
En cas d'ingestion	En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Boire 1 ou 2 verres d'eau. Ne PAS faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Aucune donnée disponible
-----------	--------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

L'assistance médicale immédiate	Aucune donnée disponible
Un traitement médical spécial	Aucune donnée disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre sèche
Mousse
Jet d'eau pulvérisée

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les risques spécifiques d'une exposition, provoqués par la substance ou la préparation elle-même, par leurs produits de combustion ou par les gaz dégagés Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
L'échauffement ou l'incendie peut libérer des gaz toxiques.
Peut former des mélanges explosifs avec l'air.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection particulier dans la lutte contre l'incendie En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Autres indications sur la lutte contre les incendies Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
Refroidir les récipients et les alentours par pulvérisation d'eau. Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Éviter l'extension de la surface (p.e. par bac de rétention ou barrières à huile).

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Laisser le produit se solidifier et utiliser un équipement de maintenance mécanique.

Assurer une ventilation adéquate.

Ne pas rincer à l'eau.

6.4 Référence à d'autres sections

Référence à d'autres paragraphes Voir chapitre 8/13

6.5 Indications complémentaires

Autres données Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol.
ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent.
Conserver à l'écart de toute source d'ignition – Ne pas fumer.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences posées aux entrepôts et conteneurs Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.
Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
Stocker conformément à la réglementation locale.

Classe de stockage (Allemagne) LGK 2B (TRGS 510)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) spécifique(s) mousse expansive . Indications détaillées: voir notice technique.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

éthylène-glycol

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Remarque	TMP n°	FT n°	Source
20	52	40	104	vapeur; Risque de pénétration percutanée.	84	25	20

Source : 20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Valeur à court terme / mg/m ³	Valeur à court terme / ppm	Notent	Date d'émission	Source
52	20	104	40	Peau	2000/39	24

Source : 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

oxyde de diméthyle, éther méthylique

France

Valeur à long terme / ppm	Valeur à long terme / mg/m ³	Source
1000	1920	20

Source : 20 - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (2012)

Europe

Valeur à long terme / mg/m ³	Valeur à long terme / ppm	Date d'émission	Source
1 920	1 000	2000/39	24

Source : 24 - DIRECTIVE 2009/161/UE

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Protection des mains

professionnels(contact à long) :Porter des gants de protection.

Matière appropriée :

caoutchouc butyle, Chloroprène, Caoutchouc nitrile

Matière non-appropriée :

Gants jetables en PVC

Epaisseur de la matière :

>= 0,5 mm

Temps de pénétration :

>120 min

Remarque :

Remplacer en cas d'usure.

Substance de référence : Demander des informations sur la perméabilité des gants au fournisseur.. Il faut savoir que pour l'usage journalier la durabilité d'un gant résistant aux produits chimiques peut être notablement plus courte que le temps de pénétration mesuré selon EN 374, en raison des nombreux effets extérieurs (par ex. la température).

utilisateurs privés (contact de courte durée) :

Matière appropriée : ci-joint des gants jetables

Remarque : N'utiliser les gants qu'une fois.

Protection des yeux Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection de la peau et du corps Porter un équipement de protection adéquat.

Notent : Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Mésures générales de protection et d'hygiène Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.

Information sur les dispositions relatives à la protection de l'environnement Pas de précautions spéciales pour l'environnement requises.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Aérosol
Couleur	divers
Indications supplémentaires sur la couleur :	voir l'étiquette
Odeur	caractéristique
Seuil d'odorat	non déterminé
pH	non applicable
Point d'ébullition [°C]	non applicable (aérosol)

point initial d'ébullition [°C] et intervalle d'ébullition [°C]	Aucune donnée disponible
Point d'éclair [°C]	non applicable. (aérosol)
Vitesse d'évaporation [kg/(s*m ²)]	Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	Aérosol extrêmement inflammable
Limites d'explosivité [Vol-%]	
Valeur limite inférieure :	Aucune donnée disponible
Valeur limite supérieure :	Aucune donnée disponible
Pression de vapeur [kPa]	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible
Densité relative	1,1
Hydrosolubilité [g/l]	non miscible
Solubilité [g/l]	Aucune donnée disponible
Coefficient de distribution (n-octanol/eau) (log P O/W)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité [°C]	non déterminé
Auto-inflammabilité	n'est pas auto-inflammable
Température de décomposition [°C]	non déterminé
propriétés explosives	Non-explosif
Risque d'explosion.	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible

9.2 Autres informations

Densité relative de vapeur (air=1)	non déterminé
------------------------------------	---------------

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
-------------------------	--

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées de stockage.
--------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter Le récipient peut rompre en cas d'échauffement.
Pas de décomposition en utilisation conforme.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Oxydes de carbone
oxydes d'azote (NOx)

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Composants dangereux****diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues**

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OECD 423	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 5000	DL50	lapin	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
1,5	CL50	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Irritation respiratoires Irritant

Bis(2-ethylhexyl) tetrabromophthalat

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	OCDE 401	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	OECD 402	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Effets cancérogènes Aucune donnée disponible

Mutagénèse Test d'Ames négatif.

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible

Effet caustique Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
2800	DL50	rat	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée	Remarque	Source
> 2000	DL50	lapin	24 h	OECD 402	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposition	Source
> 5	CL50	rat	OECD 403	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

éthylène-glycol

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Nocif en cas d'ingestion.	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Source
> 3500	DL50	lapin	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Notent	Durée d'exposition	Source
> 2,5	CL50	rat	(en aérosol)	6 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Effets cancérogènes aucun effets cancérogènes

Mutagénèse Non applicable.

Toxicité pour la reproduction – Non applicable.

Effet caustique – Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Voie d'exposition	Organes concernés	Effets spécifiques	Source
	Ingestion	Rein	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	100
	Contact avec la peau	Rein	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.	100

Source : 100 – données de l'entreprise

propane

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
20	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

oxyde de diméthyle, éther méthylique

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
308	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

Toxicité orale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 2000	DL50	rat	Référence bibliographique	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Remarque	Source
> 5000	DL50	rat	Référence bibliographique	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Effets cancérogènes Aucune donnée disponible

Mutagenèse Test d'Ames négatif.

Espèce utilisée pour le test Rat.

Toxicité pour la reproduction Aucune donnée disponible

Effet caustique Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition unique) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité spécifique d'organes cibles (exposition répétée) [mg/kg]	Remarque	Source
	Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité orale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité dermale [mg/kg]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité par inhalation [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 50	CL50	rat	4 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Irritation primaire cutanée Irritant pour la peau et les membranes muqueuses

Irritation oculaire Irritant pour les yeux.

Sensibilisation

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

11.2 Indications complémentaires

Autres données (chapitre 11.) Le produit lui-même n'a pas été testé.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants dangereux

diisocyanate de diphenylméthane, isomères et homologues

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Brachydanio rerio (poisson zèbre)	OCDE Ligne directrice 203	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 1000	EC50	Daphnia magna	24 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 1640	ErC50:	Scenedesmus subspicatus	72 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 10	daphnia magna (puce d'eau géante).	OECD 202	21 d	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

Bis(2-ethylhexyl) tetrabromophthalat

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Type de mesure	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	OECD 203	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
0,27	EC50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	OECD 202	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
> 5,1	ErC50:	Scenedesmus subspicatus	96 h	OECD 201	100

Source : 100 – données de l'entreprise

phosphate de tris(2-chloro-1-méthyléthyle)

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
98	CL50	Pimephales promelas (Tête de boule)	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
131	EC50	Daphnia magna	48 h	OCDE Ligne directrice 202	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Type de mesure	Source
82	EC50	Selenastrum capricornutum	72 h	OCDE Ligne directrice 201	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

éthylène-glycol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
72860	CL50	Pimephales promelas (Tête de boule)	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	EC50	Daphnia magna	48 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 6500	EC50	Selenastrum capricornutum	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

NOEC (poisson) [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
15380	NOEC	Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)	7 d	100

Source : 100 – données de l'entreprise

NOEC (Daphnie) [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
8590	NOEC	7 d	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

propane

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

oxyde de diméthyle, éther méthylique

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
> 1000	CL50	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 4400	CL50	Daphnia magna	48 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
154,917	EC50	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

2,2-bis(bromométhyl)propane-1,3-diol

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
> 100	CL50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Source
Aucune donnée disponible	100

Source : 100 – données de l'entreprise

isobutane (contenant >= 0.1 % butadiène (203-450-8))

Toxicité pour le poisson [mg/l]	Critère de test	Durée d'exposition	Source
27,98	CL50	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les daphnies [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
14,22	CL50	daphnia magna (puce d'eau géante).	48 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Toxicité pour les algues [mg/l]	Critère de test	Espèce utilisée pour le test	Durée d'exposition	Source
7,71	EC50	Scenedesmus quadricauda (algues vertes)	96 h	100

Source : 100 – données de l'entreprise

Dégradabilité aisée

12.2 Persistance et dégradabilité

Mécanisme d'élimination et de répartition Pas d'information disponible.

Élimination dans les stations d'épuration Aucune donnée disponible

Biodégradabilité Aucune donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation	donnée non disponible
Coefficient de bioconcentration (BCF)	Aucune donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition dans l'environnement	Aucune donnée disponible
Mobilité	
Mobilité :	Aucune donnée disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat de la détermination des propriétés PBT (Persistante, Toxique, Bioaccumulable)	Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette préparation ne contient pas de substance considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).
--	---

12.6 Autres effets néfastes

Information supplémentaire sur l'écologie	Le produit lui-même n'a pas été testé.
---	--




SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Considérations relatives à l'élimination	L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Vider les restes.
Code des déchets	080501 – déchets disocyanates 160504 – gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses matériau durci: 200000 – DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FR. ACTIONS COLLECTÉES SÉPARÉMENT
Emballages vides contaminés	Éliminer comme produit non utilisé.

SECTION 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.1 No ONU	1950	1950	1950

	Transport terrestre ADR/ RID	Transport maritime IMDG	Transport aérien ICAO/ IATA
14.2 Description des marchandises	AÉROSOLS	AÉROSOLS	
14.2 Nom d'expédition des Nations unies		AEROSOLS	Aerosols, inflammable
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	2	2.1	2.1
Remarque	inflammable	(maximum 1 L) inflammable	
Étiquettes	2.1 	2.1 	2.1 
Catégorie	2		
Code de classement	5F		
Code de limitation du tunnel	D		
14.5 Dangers pour l'environnement		0: polluant non marine	
No EMS		F-D;S-U	
Catégorie d'encombrement		A	

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions inutile dans les conditions normales d'utilisation

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations chez les personnes qui sont déjà sensibilisées aux diisocyanates, l'utilisation de ce produit peut déclencher des réactions allergiques. En cas d'asthme, de maladies de peau eczémateuse ou de problème de peau, éviter tout contact avec le produit. Ne pas utiliser le produit en cas de ventilation insuffisante ou porter un masque de protection avec filtre à gaz (type A1 selon EN 14387).

WGK (Auto-classement) 1

Classification selon la Directive concernant la sécurité des conditions d'exploitation -

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de la sécurité Sans rapport. Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

SECTION 16: Autres informations

Teneur en taux de H H220: Gaz extrêmement inflammable.
H222: Aérosol extrêmement inflammable.
H280: Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302: Nocif en cas d'ingestion.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H351: Susceptible de provoquer le cancer .
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée .
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Énoncé des classes de risque Acute Tox.: Toxicité aiguë
Skin Irrit.: Irritation cutanée
Eye Irrit.: Irritation oculaire
Resp. Sens.: Sensibilisation respiratoire
Skin Sens.: Sensibilisation cutanée
STOT SE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique STOT un.
STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée STOT rép.
Aquatic Chronic: Danger pour le milieu aquatique
Flam. Aerosol: Aérosol inflammable
Carc.: Cancérogénicité
Aquatic Acute: Danger pour le milieu aquatique
Flam. Gas: Gaz inflammable
Press. Gas: Gaz sous pression

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification	Évaluation
Acute Tox. 4; H302	calculé
Acute Tox. 4; H332	calculé
Skin Irrit. 2; H315	calculé
Eye Irrit. 2; H319	calculé
Resp. Sens. 1; H334	calculé
Skin Sens. 1; H317	calculé

Classification	Évaluation
Carc. 2, H351	calculé
Flam. Aerosol 1; H222	Données expérimentales
STOT SE 3; H335	calculé
STOT RE 2; H373	calculé

Restrictions conseillées

Néant dans des conditions normales de traitement. Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Les modifications par rapport à la dernière version sont marquées d'un *.

Ces indications reposent sur le niveau actuel de nos connaissances et expériences. La feuille de données de sécurité décrit les produits du point de vue des exigences de sécurité. Les indications ne constituent pas des promesses de propriétés.